

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 473

28 mars 2007

SOMMAIRE

Acco Sàrl	22691	MDC-SC Holdings S.à r.l.	22673
Accumula Holding S.A.	22690	Medex Financial S.à.r.l.	22699
Astoria S.à r.l.	22665	Media-Tic SA	22692
Avinguda Holding S.A.	22683	Montefiore S.A.	22702
Avinguda Holding S.A.	22683	Mossi & Ghisolfi Finance Luxembourg S.A.	22665
Bebois S.A.	22663	OCM Luxembourg POF IV Herkules Hol- dings S.à r.l.	22684
CARTAG International S.A.	22698	Overland	22674
Casares S.A.	22658	Ozzel S.A.	22692
CO.FI.TE S.A.	22658	Patrilar Sàrl	22704
COREdART S.à r.l.	22699	Pemeco S.A.	22700
D.S. Distribution s.à r.l.	22699	Pesa S.A.	22689
Energys S.A.	22695	"Pétrel S.à r.l."	22688
Energys S.A.	22697	Reno de Medici International S.A.	22695
Esoledad S.A.	22698	Romanée Conté S.A.	22686
Farrington S.à r.l.	22675	Sanary Investments S.à r.l.	22674
Financière Schmit & Klein S.à.r.l.	22699	Southinvest SAH	22673
Finrocca Holding S.A.	22692	Spinnaker Holdings S.à r.l.	22690
F.J.C. Immobilière S.A.	22695	Tarp International Holding S.A.	22696
F. Massin Consulting S.A.	22697	United Telecommunications Group S.A.	22698
Genpact Global (Lux)	22659	United Telecommunications Group S.A.	22697
Holz-Bois SA	22704	Vert-Tech Sàrl	22689
Howard Finance & Co S.A.	22690	Yearling Sàrl	22687
ING RPFi Soparfi A S.à r.l.	22658	Zamo II S.A.	22694
International Petrochemical Group S.A.	22674	Zamo S.A.	22693
IPC Group Europe S.à r.l.	22673		
Kenzimmo	22691		
Lombard Média Sàrl	22672		
Lugaro Financing Holding S.A.	22687		

ING RPFi Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.350.025,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 72.289.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue au siège de la société le 22 décembre 2006

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Steve van den Broek de son mandat de gérant de la société.
- L'Assemblée nomme comme nouveau gérant pour une durée indéterminée Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait sincère conforme

ING RPFi SOPARFI A S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007022100/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

CO.FI.TE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 56.976.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2006

- L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.
- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007022101/655/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Casares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 51.590.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social

50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007022102/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03998. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Genpact Global (Lux), Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 189.008.240,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.547.

In the year two thousand six, on the twelfth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GENPACT GLOBAL (LUX) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104 547 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 164 of 23 February 2005. The articles of association of the Company have been amended several time as and for the last time by a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 11 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 400 of 23 February 2006.

There appeared:

1) GENPACT INVESTMENT CO. (LUX), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande - Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.546,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 December 2006.

2) GE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès in L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 105.312

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 December 2006.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 3,078,270 series A preferred shares, 3,018,270 series B preferred shares, and 500 common shares, having a par value of USD 31.- each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Waiver of the rights of shareholders under article 8 last paragraph of the articles of association of the Company in relation to the redemption of the Redeemed Shares (as defined below);
3. Approval of the redemption of 402 shares of Series A Preferred Stock and 402 shares of Series B Preferred Stock held by GENPACT INVESTMENT CO. (LUX) (the Redeemed Shares) for an amount of USD 129,922.38;
4. Cancellation of the Redeemed Shares;
5. Creation of a reserve in the amount of USD 24,924.- which can only be distributed to the shareholders via the procedure of the reduction of the subscribed capital; and
6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

Each shareholder resolves to unconditionally waive its rights under article 8, last paragraph, of the articles of incorporation of the Company (the Articles) pursuant to which «However, the shares of Preferred Stock shall not be redeemed or be subject to redemption, whether at the option of the Company or any holder thereof, or otherwise.», for the purposes of the share redemption referred to in the following resolution, and subsequently to waive any rights it may have to challenge the validity of such share redemption on the basis of a breach of article 8, last paragraph of the Articles.

Third resolution

The Meeting acknowledges that the board of directors of the Company (the Board) approved the redemption of 402 (four hundred and two) shares of Series A Preferred Stock and 402 (four hundred and two) shares of Series B Preferred Stock of the Company held by GENPACT INVESTMENT CO. (LUX) for an aggregate amount of USD 129,922.38 (one hundred and twenty-nine thousand nine hundred and twenty-two point thirty-eight United States Dollars), subject to the approval of the Meeting, a redemption notice having been sent by the Company to GENPACT INVESTMENT CO. (LUX) to that effect.

The Meeting notes that the Board has confirmed, by letter dated 5 December 2006 and transmitted together with the management accounts of the Company to the Meeting, that the Company has sufficient distributable reserves to proceed to the redemption.

In the light of the foregoing the Meeting, therefore, resolves to approve the redemption of 402 (four hundred and two) shares of Series A Preferred Stock and 402 (four hundred and two) shares of Series B preferred Stock of the Company held by GENPACT INVESTMENT CO. (LUX) for the amount of USD 129,922.38 (one hundred and twenty-nine thousand nine hundred and twenty-two point thirty-eight United States Dollars) with effect as of the date hereof.

Fourth resolution

The Meeting resolves to cancel hereby the redeemed shares. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of USD 24,924.- (twenty-four thousand nine hundred and twenty-four United States Dollars) and is brought from its present amount of USD 189,008,240.- (one hundred and eighty-nine million eight thousand two hundred and forty United States Dollars) to USD 188,983,316.- (one hundred and eighty-eight million nine hundred eighty-three thousand three hundred and sixteen United States Dollars) represented by 3,077,868 (three million seventy-seven thousand eight hundred and sixty-eight) Series A Preferred Stock, by 3,017,868 (three million seventeen thousand eight hundred and sixty-eight) Series B Preferred Stock, by 500 (five hundred) Common Stock, each with a nominal par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars).

The first paragraph of article 4 of the Articles shall henceforth read as follows:

«The Company has a subscribed capital of USD 188,983,316.- (one hundred and eighty-eight million nine hundred and eighty-three thousand three hundred and sixteen United States Dollars) divided into 3,077,868 (three million seventy-seven thousand eight hundred and sixty-eight) series A preferred shares designated as Series A Preferred Stock, by 3,017,868 (three million seventeen thousand eight hundred and sixty-eight) series B preferred shares designated as Series B Preferred Stock (together with the Series A Preferred Stock, the Preferred Stock), by 500 (five hundred) common shares (the Common Stock) (together the Shares or the Stock), each with a nominal par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) (the Share Capital).»

Fifth resolution

In view of the foregoing resolutions, the Meeting hereby creates a reserve in the amount of USD 24,924.- (twenty-four thousand nine hundred and twenty-four United States Dollars) which can only be distributed to the shareholders via the procedure of the reduction of the subscribed capital.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the redemption of the shares and their cancellation in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.548 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte du notaire soussigné, en date du 6 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 164 du 23 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître André Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 11 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 400 du 23 février 2006.

Ont comparu:

1) GENPACT INVESTMENT CO. (LUX), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.546,

représentée par M. Philippe Thiebaud, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2006.

2) GE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.312,

représentée par M. Philippe Thiebaud, avocat résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2006.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. que 3.078.270 parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.018.270 parts sociales préférentielles de catégorie B, et 500 parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société, laquelle peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Renonciation aux droits résultant de l'article 8 dernier paragraphe des statuts de la Société quant au rachat des Parts Sociales Rachetées (comme définies ci-après);

3. Approbation du rachat de 402 parts sociales préférentielles de catégorie A et de 402 parts sociales préférentielles de catégorie B détenues par GENPACT INVESTMENT CO. (LUX) (les Parts Sociales Rachetées);

4. Annulation des Parts Sociales Rachetées;

5. Création d'une réserve d'un montant de USD 24.924,- lequel ne peut être distribué aux actionnaires que par voie de la procédure concernant la réduction du capital social; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Chaque associé de la Société décide, aux fins du rachat des part sociales, de renoncer irrévocablement à ses droits en vertu de l'article 8, dernier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts), en vertu duquel «les Parts Sociales Préférentielles ne sont pas rachetées ou soumises au rachat, que ce soit par décision de la Société, de tout détenteur de Parts Sociales Préférentielles ou autrement» et, par la suite, de renoncer à tous les droits qu'ils pourraient avoir de critiquer la validité du rachat des parts sociales, sur la base d'une violation de l'article 8, dernier paragraphe, des Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée reconnaît que le conseil d'administration de la Société (le Conseil) a approuvé le rachat de 402 (quatre cent deux) parts sociales préférentielles de catégorie A et de 402 (quatre cent deux) parts sociales préférentielles de catégorie B, toutes détenues par GENPACT INVESTMENT CO. (LUX), pour un montant total de USD 129.922,38 (cent vingt-neuf mille neuf cent vingt-deux virgule trente-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique), sous la condition de l'approbation par l'Assemblée, un avis de rachat ayant été envoyé par la Société à GENPACT INVESTMENT CO. (LUX) à cette fin.

L'Assemblée note que le Conseil a confirmé, par lettre datée du 5 décembre, que la Société dispose de suffisantes réserves distribuables pour procéder au rachat.

Ainsi, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée décide d'approuver le rachat de 402 (quatre cent deux) parts sociales préférentielles de catégorie A et de 402 (quatre cent deux) parts sociales préférentielles de catégorie B, toutes détenues par GENPACT INVESTMENT CO. (LUX), pour un montant total de USD 129.922,38 (cent vingt-neuf mille neuf cent vingt-deux virgule trente-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, au vu de ce qui précède, d'annuler les parts sociales rachetées. En conséquence, le capital souscrit est réduit d'un montant de USD 24.924,- (vingt-quatre mille neuf cent vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et le capital actuel s'élevant à un montant de USD 189.008.240,- (cent quatre-vingt-neuf millions huit mille deux cent quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est réduit à USD 188.983.316,- (cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-trois mille trois cent seize Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisés en 3.077.868 (trois millions soixante-dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.868 (trois millions dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie B et 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, dont chacune des parts sociales a une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des États-Unis d'Amérique).

Le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts se lira dorénavant comme suit

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 188.983.316,- (cent quatre-vingt-huit millions neuf cent quatre-vingt-trois mille trois cent seize Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisé en 3.077.868 (trois millions soixante-dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie A, désignés Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.017.868 (trois millions dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de Catégorie B, désignés Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, et 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (ensemble les Parts Sociales), ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (le Capital Social).»

Cinquième résolution

Compte tenu des résolutions précédentes, l'Assemblée crée, par la présente, une réserve d'un montant de USD 24.924,- (vingt-quatre mille neuf cent vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique), laquelle ne peut être distribuée aux actionnaires que par voie de la procédure concernant la réduction du capital social.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement du rachat de parts sociales et à son annulation dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: P. Thiebaud, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 décembre 2006, vol. 440, fol. 24, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007022458/242/209.

(070015398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Bebois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.793.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Monique Beck, retraitée, demeurant au 20, rue de Lorraine, F-67450 Lampertheim (France)
 - 2) Monsieur Benjamin Beck, administrateur de sociétés, demeurant au 7, rue principale, F-67270 Lixhausen (France)
- ici représentés par Monsieur Patrick Nguyen, né le 3 février 1951 à Mulhouse, demeurant à Luxembourg, en vertu de 2 procurations données le 18 décembre 2006, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BEBOIS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la représentation et la commercialisation de tous produits destinés au bâtiment.

En général, la Société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou, à défaut, par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable précédant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Madame Monique Beck préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) Monsieur Benjamin Beck, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.400,-.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Bertrand Beck, administrateur de sociétés, né le 18 novembre 1946 à Strasbourg (France) demeurant 20, rue de Lorraine, F-67450 Lampertheim (France)

b) Monsieur Philippe Beck, administrateur de sociétés, né le 13 juin 1977 à Strasbourg (France) demeurant Le Léa n° 343, quai Marcel Pagnol, F-13007 Marseille (France)

c) Monsieur Benjamin Beck, administrateur de société, né le 5 février 1983 à Schiltigheim (France), demeurant 7, rue principale, F 67270 Lixhausen (France)

3) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire en son sein Monsieur Bertrand Beck, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- CCI S.A., R.C. B 60.024, une société avec siège social au 73, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

6) Le siège social de la société est fixé au 26, bld Royal, L-2449 Luxembourg

Le notaire a attiré l'attention des comparants sur le fait que la société devra obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 2 des statuts, ce que les comparants reconnaissent expressément.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Nguyen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 156S, fol. 91, case 1. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007022239/208/130.

(070015769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Astoria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 44, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.528.

Par la présente, je vous informe avoir démissionné du poste de gérant technique au sein de la société ASTORIA S.à r.l., sis 44, avenue du X septembre à Luxembourg-Belair en date du 31 octobre 2006.

P. Rossi.

Référence de publication: 2007022859/7314/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10665. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

M & G Finance Luxembourg, Mossi & Ghisolfi Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.792.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., société anonyme ayant son siège social au 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 66.955,

ici représentée par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 20 décembre 2006,

2. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MOSSI & GHISOLFI FINANCE LUXEMBOURG S.A. (en abrégé M & G FINANCE LUXEMBOURG S.A.).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation de toutes opérations de financement, sous quelque forme que ce soit, à des sociétés faisant partie de son groupe et également à ses propres actionnaires directs et indirects.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, ses actionnaires directs et indirects, soit avec ses propres fonds soit avec les fonds provenant de toutes formes d'emprunts contractés par elle-même,

- se porter caution en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'en faveur de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, ses actionnaires directs et indirects, soit avec ses propres fonds soit avec les fonds provenant de toutes formes d'emprunts contractés par elle-même,

- exercer, pour le compte et dans l'intérêt de toutes sociétés du groupe dont elle fait partie, y compris les actionnaires directs et indirects, une activité de «cash pooling» ainsi que toute autre activité ayant pour objet la gestion centralisée de la trésorerie du groupe, soit avec ses propres fonds soit en empruntant auprès de ces mêmes sociétés du groupe ou de ses actionnaires directs et indirects, ou en utilisant les fonds provenant de toute forme d'emprunt contracté par elle-même.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons ou par la voie de toutes autres formes d'emprunt.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois d'avril à 12.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 10.000 (dix mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., préqualifiée	9.999	99.990,-
2. M. Reno Maurizio Tonelli, prénommé	1	10,-
Totaux:	10.000	100.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.700,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Marco Ghisolfi, entrepreneur, né le 29 novembre 1961 à Tortona, Italie, demeurant au 9, Piazza Fratelli Bandiera, 20129 Milan, Italie,

2. Monsieur Marco Toselli, entrepreneur, né le 20 mars 1962 à Varese, Italie, demeurant au 19, via Carducci, 20129 Milan, Italie,

3. Monsieur Federico Franzina, employé privé, né le 1^{er} avril 1961 à Padova, Italie, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

4. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

5. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena, Italie, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur Thierry Fleming est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand six, on the twentieth day of December.

Before Us, M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., «société anonyme» with registered office at 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 66.955,

duly represented by Mrs Vania Baravini, private employee, residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated December 20, 2006,

2. Mr Reno Maurizio Tonelli, «licencié en sciences politiques», residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of MOSSI & GHISOLFI FINANCE LUXEMBOURG S.A. (abbreviated form: M & G FINANCE LUXEMBOURG S.A.).

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are the accomplishment of all operations in relation with financing, in any form whatever, to companies of its group as well as to its own direct and indirect shareholders.

For this purposes, the company may particularly:

- grant credits in whatever form to the companies in which it has a direct or an indirect participating interest and to dependent companies directly or indirectly connected to the group to which it belongs, as well as to grant credits, within the limits provided by law, to its own direct and indirect shareholders, with its own funds or with funds deriving from loans in whatever form taken out by the Company;

- to stand security for the companies in which it has a direct or an indirect participating interest and for dependent companies directly or indirectly connected to the group to which it belongs, as well as to stand security, within the limits provided by law, for its own direct and indirect shareholders, with its own funds or with funds deriving from loans in whatever form taken out by the Company;

- to carry out, on behalf and in the interest of any company connected to the group to which it belongs, as well as on behalf of its own direct and indirect shareholders, an activity of cash pooling and any other activity having for purpose the central management of the cash of the group, with its own funds or with funds deriving from loans granted by any

company connected to the group to which it belongs, or by its own direct and indirect shareholders, or with funds deriving from loans in whatever form taken out by the Company.

The purposes for which the company is formed are also all transactions, in whatever form, pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any Luxembourg or foreign enterprises, to be acquired by way of holding, contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, and the acquisition of any type of patents and licences, manage and have them developed, as well as all transactions pertaining directly or indirectly to its purposes, by taking out loans, with or without any warranty, by issue of debenture loans, convertible or not.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) divided into 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors being permitted, a director can represent more than one of his colleagues.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Wednesday of the month of April at 12.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 10,000 (ten thousand) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
1. MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., prequalified,	9,999	99,990.-
2. M. Reno Maurizio Tonelli, prenamed	1	10.-
Total:	10,000	100,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 2,700.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at five.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Marco Ghisolfi, businessman, born on November 29, 1961 in Tortona, Italy, residing at 9, Piazza Fratelli Bandiera, 20129 Milano, Italy,

2. Mr Marco Toselli, businessman, born on March 20, 1962 in Varese, Italy, residing at 19, via Carducci, 20129 Milan, Italy,

3. Mr Federico Franzina, private employee, born on April 1st, 1961 in Padova, Italy, residing professionally at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

4. Mr Thierry Fleming, «licencié en sciences commerciales et financiers», born on July 24, 1948 in Luxembourg, residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

5. Mr Reno Maurizio Tonelli, «licencié en sciences politiques», born on January 12, 1955 in Cesena, Italy, residing professionally at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Mr Thierry Fleming has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: DELOITTE S.A., having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located in L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Signé: V. Baravini, R. M. Tonelli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 95, case 7. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007022241/208/373.

(070015767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Lombard Média Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 21.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007024946/1315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00135. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Southinvest SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 35.543.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 novembre 1990, acte publié au Mémorial C n^o 178 du 13 avril 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 septembre 1997, acte publié au Mémorial C no 75 du 5 février 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 13 décembre 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C no 793 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOUTHINVEST S.A.H
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007022252/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09546. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

MDC-SC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.743.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour MDC-SC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée
UNIVERSAL MANAGEMENT, S.à r.l.

Gérant
Signatures

Référence de publication: 2007022256/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09537. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

IPC Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 100.576.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 janvier 2007 que:
Olivier Dorier et Stewart Kam Cheong ont démissionnés de leurs fonctions en tant que Gérants type A avec effet le 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un Gérant

Référence de publication: 2007022574/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08276. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Sanary Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.042.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour SANARY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2007022258/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09539. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Overland, Société à responsabilité limitée holding.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.682.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour OVERLAND, Société à responsabilité limitée, holding

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007022260/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09540. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

International Petrochemical Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 4.000.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 100.823.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 janvier 2007 que:

Olivier Dorier et Stewart Kam Cheong ont démissionnés de leurs fonctions en tant que Administrateurs type A avec effet le 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2007022577/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08270. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Farrington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.735.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LTA INVESTMENTS INC., with registered office at Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamamiam Trade and Corporation Register under number 521268,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, lawyer, by virtue of a proxy established under private seal on November 30th, 2006,

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of FARRINGTON S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment

of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least

the favourable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability- Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Subscription - Payment

All the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, have been subscribed by LTA INVESTMENTS INC., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at one (1)
2. Appoint the following as Manager:

- Mr Franz Prost, company's director, born in Luxembourg on July 13th, 1959 residing at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

The duration of the manager's mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LTA INVESTMENTS INC., ayant son siège social à Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, République de Panama, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 521268.

Représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 novembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination FARRINGTON S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par LTA INVESTMENTS INC., préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à un (1).

2. Nommer la personne suivante en tant que gérant:

- Monsieur Franz Prost, directeur de société, né à Luxembourg le 13 juillet 1959 résidant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

La durée du mandat du gérant est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 156S, fol. 62, case 2. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007022315/211/463.

(060142372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Avinguda Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.081.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour AVINGUDA HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007022262/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07021. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Avinguda Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.081.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour AVINGUDA HOLDING S.A.
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2007022263/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07023. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

OCM Luxembourg POF IV Herkules Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 554.300,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 121.749.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of December, at 11.00 a.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 121.749, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 8, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 1, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 121.748 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company from 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg to 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, with effect as from December 1, 2006;

2. Acknowledgement of the resignation of Mr Jean Fell, Mr Cornelius Martin Bechtel and Mr Caleb Kramer as managers of the Company with effect as from December 1, 2006 and discharge;

3. Amendment of article 7.1. of the Articles;

4. Amendment of article 10. of the Articles.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg to 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, with effect as from December 1, 2006.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of:

- Mr Jean Fell, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- Mr Cornelius Martin Bechtel, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and

- Mr Caleb Kramer, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom,
as managers of the Company with effect as from December 1, 2006.

The Sole Shareholder further resolves to grant them discharge for the performance of their mandate as managers of the Company from their appointment until their resignation.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 7.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 10. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.»

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,000.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre à 11.00 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.749, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 8 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 1^{er} décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.748 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Mersch, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société du 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2006;

2. Confirmation de la démission de M. Jean Fell, M. Cornelius Martin Bechtel et M. Caleb Kramer en tant que gérants de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2006 et décharge;

3. Modification de l'article 7.1. des Statuts;

4. Modification de l'article 10. des Statuts.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2006.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer la démission de:

- M. Jean Fell, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- M. Cornelius Martin Bechtel, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and
- M. Caleb Kramer, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni, en tant que gérants de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2006.

L'Associé Unique décide ensuite de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat en tant que gérants de la Société depuis leur nomination jusqu'à leur démission.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou, le cas échéant, par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.000,-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 42, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007023414/242/131.

(070016640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Romanée Conté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.059.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour ROMANEE CONTE S.A.

C. Speecke

Administrateur

Référence de publication: 2007022265/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07034. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Yearling Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 91.855.

—
Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 2003,
acte publié au Mémorial C no 324 du 26 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YEARLING S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007022266/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08689. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Lugaro Financing Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 76.174.

—
L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUGARO FINANCING HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 2 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 722 du 4 octobre 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 927 du 18 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent mille US dollars (500.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-cinq mille US dollars (165.000,- USD) à six cent soixante-cinq mille US dollars (665.000,- USD) par l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent US DOLLARS (100,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cinq cent mille US dollars (500.000,- USD).

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq cent mille us dollars (500.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-cinq mille US dollars (165.000,- USD) à six cent soixante-cinq mille US dollars (665.000,- USD) par l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes:

- BILOREN S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social au Citco Building, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par son directeur DMS & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par un de ses gérants Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, habilité à engager la société par sa signature individuelle,

laquelle société déclare souscrire les cinq mille (5.000) actions nouvelles et les libérer intégralement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de la société LUGARO FINANCING HOLDING S.A. pour un montant de cinq cent mille US dollars (500.000,- USD).

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par ABACAB S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 21 décembre 2006, qui conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5 (1^{er} alinéa). Le capital social est fixé à six cent soixante-cinq mille US dollars (665.000,- USD) représenté par six mille six cent cinquante (6.650) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évalué à 379.449,04 euros.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ cinq mille six cents euros (5.600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Strauss, C. Fender, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 23, case 6. — Reçu 3.790,18 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007023409/220/78.

(070016663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

"Pétrel S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.009.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), en date du 23 juillet 2003, acte publié au Mémorial C no 909 du 4 septembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PETREL, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007022268/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08699. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.208.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 21 novembre 1986, acte publié au Mémorial C no 51 du 2 mars 1987. Le capital a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C no 881 du 10 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PESA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007022269/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08697. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Vert-Tech Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 102.091.

L'an deux mille sept, le quinze janvier.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Antoine Stremler, gérant de société, né à Ritzing, Moselle, (France), le 23 juin 1956, demeurant à F-57480 Manderen, 4, rue du Château, seul associé de VERT-TECH, S.à r.l., avec siège social à L-3985 Pissange, 12A, rue du Village, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 102 091, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 27 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1029 du 14 octobre 2004.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social de Pissange à Dippach.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dippach. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.»

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Stremler, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2007, vol. 909, fol. 93, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 janvier 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007023352/223/33.

(070016506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Spinnaker Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.490.750,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.263.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 2 janvier 2007 au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg que

- La démission de Monsieur Gautier Rochez en tant que Gérant B est acceptée avec effet immédiat
- Monsieur Frank Walenta, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est élu nouveau Gérant B avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

J. Tulkens.

Référence de publication: 2007022691/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04399. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Accumula Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 122.462.

Il est porté à la connaissance de tout intéressé que le nom correct et complet de l'administrateur-président est: Tatjana Alexejwna Machill et de l'administrateur Udo Schiedke est Udo Schieke.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour le Conseil d'Administration

R. Cimolino

Administrateur

Référence de publication: 2007022862/1544/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08468. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Howard Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 110.724.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés du 23 janvier 2007 de la société HOWARD FINANCE & CO S.A. il a été décidé le:

1. remplacement de Monsieur Michael Ernzerhof en tant qu'Administrateur et de le remplacer par:
 - Jean Daniel Cohen, Administrateur de Sociétés, né le 22 septembre 1962 à Casablanca (Maroc) demeurant professionnellement 24, avenue Hoche, F-75 008 Paris;
 - jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022865/4185/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Acco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 20, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 105.066.

L'an deux mille sept, le cinq janvier.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Jules Meyer, retraité, né à Luxembourg, le 8 décembre 1940, demeurant à L-8081 Bertrange, 81, rue de Marner.
seul associé de ACCO, S.à r.l. avec siège social à L-8245 Marner, 25, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 105 066, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 300 du 5 avril 2005.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social de Marner à Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-1510 Luxembourg, 20, avenue de la Faïencerie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Meyer, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2007, vol. 909, fol. 83, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 janvier 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007023353/223/31.

(070016498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Kenzimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 32.258.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ZEPHYRINVEST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen (R.C.S. Luxembourg B 73.875),

ici représentée par Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, date du 19 décembre 2006, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société KENZIMMO, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été constituée suivant acte notarié en date du 30 novembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 146, page 6971 de 1990 et dont le capital social a été converti en euro suivant assemblée générale des actionnaires tenue en date du 15 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 984 du 27 juin 2002;

- que le capital social de la société KENZIMMO s'élève actuellement à EUR 152.449,01 représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de 152,44901 EUR, entièrement libérées;

- que la société ZEPHYRINVEST S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme KENZIMMO, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société ZEPHYRINVEST S.A. agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société KENZIMMO S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique; de sorte que la liquidation de la société KENZIMMO S.A. est à considérer comme clôturée.
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen;
- que le mandataire peut procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 23, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007023438/220/44.

(070016402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Media-Tic SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 25, Im Roppeler.

R.C.S. Luxembourg B 103.528.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007024949/1159/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 novembre 2006, réf. DSO-BW00287. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060131027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Ozzel S.A., Société Anonyme,

(anc. Finrocca Holding S.A.).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.039.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINROCCA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 115.039, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 1^{er} juin 2006, numéro 1.072.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sabine Reizer-Wingel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Lydia Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale de FINROCCA HOLDING S.A. en OZZEL S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de OZZEL S.A.»

2) Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de FINROCCA HOLDING S.A. en OZZEL S.A.

L'article 1^{er} des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de OZZEL S.A.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Reizer-Wingel, L. Schneider, S. Desiderio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 97, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen

Référence de publication: 2007023463/202/56.

(070016487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Zamo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 27.576.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ZEPHYRINVEST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen (R.C.S. Luxembourg B 73.875),

ici représentée par Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 décembre 2006, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ZAMO S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été constituée suivant acte notarié en date du 2 mars 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 141 du 27 mai

1988 et dont le capital social a été converti en euro suivant assemblée générale des actionnaires tenue en date du 10 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 47 du 16 janvier 2003;

- que le capital social de la société ZAMO S.A. s'élève actuellement à EUR 267.725,01 représenté par 21.600 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que la société ZEPHYRINVEST S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme ZAMO S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société ZEPHYRINVEST S.A. agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ZAMO S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

de sorte que la liquidation de la société ZAMO S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen;

- que le mandataire peut procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 23, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007023451/220/44.

(070016669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Zamo II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 27.646.

— DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ZEPHYRINVEST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen (R.C.S. Luxembourg B 73.875),

ici représentée par Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 décembre 2006, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ZAMO II S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été constituée suivant acte notarié en date du 22 mars 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 150 du 22 mars 1988 et dont le capital social a été converti en euro suivant assemblée générale des actionnaires tenue en date du 10 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 47 du 16 janvier 2003;

- que le capital social de la société ZAMO II S.A. s'élève actuellement à EUR 198.314,82 représenté par 8.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;

- que la société ZEPHYRINVEST S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme ZAMO II S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société ZEPHYRINVEST S.A. agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ZAMO II S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique; de sorte que la liquidation de la société ZAMO II S.A. est à considérer comme clôturée.
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen;
- que le mandataire peut procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 23, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007023454/220/44.

(070016671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Energys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 18, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 103.335.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007024950/1159/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08636. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

F.J.C. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 59.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007024947/1315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00141. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Reno de Medici International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.425.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

RENO DE MEDICI S.p.A., société par action de droit italien, ayant son siège social à Milan (Italie), rue Dei Bossi, 4, immatriculée au registre de commerce de Milan sous le numéro 00883670150, ici représentée par Monsieur Mirko La

Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que RENO DE MEDICI INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro du 25 juin 1997 numéro 320, RCS Luxembourg B numéro 58.425. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 16 mars 2001, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 944 du 31 octobre 2001;

- que le capital social de RENO DE MEDICI INTERNATIONAL S.A. s'élève actuellement à EUR 14.000.000,- (quatorze millions d'euros) représenté par 140.000 (cent quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;

- que RENO DE MEDICI S.p.A. précitée étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de RENO DE MEDICI INTERNATIONAL S.A.

Que RENO DE MEDICI S.p.A., précitée déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur RENO DE MEDICI S.p.A., préqualifiée, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert du notaire instrumentant d'acter que RENO DE MEDICI S.p.A., précitée déclare que tout le passif sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre qu'il déclare que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, RENO DE MEDICI S.p.A., précitée assume irrévocablement l'obligation de payer ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de RENO DE MEDICI INTERNATIONAL S.A., précitée est réglé.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

RENO DE MEDICI S.p.A., précitée nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société GRANT THORNTON, REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social au 21, bld Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, RENO DE MEDICI S.p.A., précitée en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Grant Thornton, REVISION ET CONSEILS S.A., prénommée, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

RENO DE MEDICI S.p.A., précitée se constitue en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que RENO DE MEDICI INTERNATIONAL S.A. a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. La Rocca, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 96, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007023445/202/58.

(070016508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Tarp International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 15.602.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 janvier 2007

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de trois années. Les mandats expireront à l'échéance de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Composition du conseil d'administration

- Madame Rita Harnack, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe

- Monsieur André Meder, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe
- Madame Monique Maller, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe

Commissaire aux comptes:

- LAXA HOLDING S.A. ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.

Signature.

Référence de publication: 2007022867/680/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Energys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 18, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 103.335.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007024951/1159/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08639. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

F. Massin Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 5, rue Millbich.

R.C.S. Luxembourg B 100.760.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007024952/1159/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2006, réf. DSO-BW00375. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060131032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

United Telecommunications Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.573.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 1996, acte publié au Mémorial C n^o 658 du 18 décembre 1996. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n^o 236 du 14 mai 1997, en date du 24 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n^o 272 du 3 juin 1997, en date du 31 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n^o 277 du 5 juin 1997, en date du 12 février 1997, acte publié au Mémorial C n^o 310 du 20 juin 1997, en date du 27 juin 1997, acte publié au Mémorial C n^o 593 du 29 octobre 1997, et en date du 7 novembre 1997, acte publié au Mémorial C n^o 678 du 3 décembre 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNITED TELECOMMUNICATIONS GROUP S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007024967/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03032. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Esoledad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, 1, Op der Lampertskaul.

R.C.S. Luxembourg B 103.222.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007024953/1159/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2006, réf. DSO-BW00376. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060131030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2006.

United Telecommunications Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.573.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} octobre 1996, acte publié au Mémorial C n^o 658 du 18 décembre 1996. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n^o 236 du 14 mai 1997, en date du 24 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n^o 272 du 3 juin 1997, en date du 31 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n^o 277 du 5 juin 1997, en date du 12 février 1997, acte publié au Mémorial C n^o 310 du 20 juin 1997, en date du 27 juin 1997, acte publié au Mémorial C n^o 593 du 29 octobre 1997, et en date du 7 novembre 1997, acte publié au Mémorial C n^o 678 du 3 décembre 1997.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNITED TELECOMMUNICATIONS GROUP S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007024965/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03026. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

CARTAG International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 77.158.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024955/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08483. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

COREdART S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3564 Dudelange, 39, rue Schortgen.
R.C.S. Luxembourg B 57.427.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 janvier 2007.
P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007024968/202/12.

(070015918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

D.S. Distribution s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 78.379.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007024970/7317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10487. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Medex Financial S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.775,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 95.024.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 janvier 2007 que:
DELOITTE S.A. ayant son siège au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été révoqué en tant que commissaire aux comptes et l'assemblée a décidé de ne pas pouvoir à son remplacement.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.
Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2007022580/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08255. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Financière Schmit & Klein S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.
R.C.S. Luxembourg B 90.454.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Madame Eva-Maria Bischoff, épouse de Monsieur Albert Schmit, née à Magdebourg (Allemagne), le 2 septembre 1946, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz,
ici représentée par Monsieur Pascal Collet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2006.

2.- Monsieur Stéphane Schmit, commerçant, né à Luxembourg, le 4 mai 1978, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz,

ici représenté par Monsieur Pascal Collet, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2006.

3.- Monsieur Christophe Schmit, commerçant, né à Luxembourg, le 31 mai 1979, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz,

ici représenté par Monsieur Pascal Collet, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2006.

4.- Monsieur Léon Klein, entrepreneur, né à Luxembourg, le 24 février 1953, demeurant à L-4943 Hautcharage, 42, rue Nicolas Roth,

ici représenté par Monsieur Pascal Collet, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2006.

5.- Monsieur Léon Klein, commerçant, né à Luxembourg, le 4 septembre 1976, demeurant à L-4943 Hautcharage, 34, rue Nicolas Roth,

ici représenté par Monsieur Pascal Collet, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2006.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée FINANCIERE SCHMIT ET KLEIN, avec siège social à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 90.454, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 114 du 5 février 2003,

requièrent le notaire instrumentant d'acter:

- a) qu'ils décident la dissolution anticipée de la société et prononcent sa mise en liquidation à compter de ce jour;
- b) qu'ils donnent déchargent aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;
- c) qu'ils décident de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Stéphane Schmit, préqualifié sub 2.-;
- d) qu'ils déterminent les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat, et plus particulièrement tous les pouvoirs prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi;

- que le liquidateur n'est pas obligé de dresser un inventaire;

- que le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe;

- e) qu'ils décident de nommer comme commissaire-vérificateur Monsieur Christophe Schmit, préqualifié sub 3.-.

Frais

Le montant des frais, charges et rémunérations incombant à la société à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Collet, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 décembre 2006, vol. 437, fol. 41, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 janvier 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007023448/236/60.

(070016513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pemeco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 32.450.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PEMECO S.A. avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au R.C. Luxembourg sous le numéro B 32.450, constituée suivant acte reçu le 18 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 192 du 12 juin 1990;

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du 11 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 273 du 5 juin 1996; suivant acte du 13 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 510 du 19 septembre 1997; suivant acte du 25 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 90 du 13 février 1999; suivant acte sous seing privé daté du 6 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1334 du 13 septembre 2002, suivant acte du 29 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1208 du 17 novembre 2003, suivant acte du 19 octobre 2006, en voie de publication au Mémorial C;

ayant un capital social de quarante-neuf millions quatre cent mille euros (EUR 49.400.000,-), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marcolino Anjos, employé privé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saddi, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur monsieur Marcolino Anjos, précité.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que les cent (100) actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de scission publié au Mémorial C numéro 2126 du 14 novembre 2006.
2. Adoption du rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises sur le projet de scission prévu aux articles 294 et 295.
3. Constatation de la réalisation de la scission, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
4. Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire de la société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
5. Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
6. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de scission publié au Mémorial C numéro 2126 du 14 novembre 2006 sans restrictions.

Deuxième résolution

L'assemblée adopte les rapports des conseils d'administration des sociétés participant à la scission, tels que visés à l'article 293 ainsi que les rapports d'évaluation du 18 décembre 2006 du réviseur d'entreprises DEBELUX AUDIT S.A., ayant son siège à Luxembourg, sur le projet de scission par absorption pour les sociétés participant à la scission, tels que prévus par les articles 294 et 295 de la loi sur les sociétés commerciales,

et déclare par ailleurs que tous les autres documents prévus par l'art. 295 étaient à la disposition des actionnaires, au siège social, conformément à la loi,

lesquels rapports d'évaluation concluent comme suit:

- en ce qui concerne l'absorption par la société MAFLUXINVEST HOLDING S.A.:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- à défaut de rapport d'échange, les modalités retenues pour décider l'augmentation du pair comptable des actions déjà existantes, ne présentent pas un caractère raisonnable et pertinent;

- les méthodes d'évaluation adoptées pour l'appréciation de l'opération ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

- en ce qui concerne l'absorption par la société QUORANCE HOLDING S.A.:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- à défaut de rapport d'échange, les modalités retenues pour décider l'augmentation du pair comptable des actions déjà existantes, ne présentent pas un caractère raisonnable et pertinent;

- les méthodes d'évaluation adoptées pour l'appréciation de l'opération ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

- en ce qui concerne l'absorption par la société YOBLE HOLDING S.A.:
«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:
 - à défaut de rapport d'échange, les modalités retenues pour décider l'augmentation du pair comptable des actions déjà existantes, ne présentent pas un caractère raisonnable et pertinent;
 - les méthodes d'évaluation adoptées pour l'appréciation de l'opération ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»
- en ce qui concerne l'absorption par la société ZITOL HOLDING S.A.:
«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:
 - à défaut de rapport d'échange, les modalités retenues pour décider l'augmentation du pair comptable des actions déjà existantes, ne présentent pas un caractère raisonnable et pertinent;
 - les méthodes d'évaluation adoptées pour l'appréciation de l'opération ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

Troisième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la scission, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal à l'ancien siège social de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Les résolutions de la présente assemblée sont prises sous la condition suspensive que les opérations de scission par apport aux entités absorbantes, soient également approuvées par les assemblées des entités absorbantes.

Les parties déclarent que la présente opération de scission par absorption a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille sept cents euros, sont à la charge de la société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Anjos, G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 156S, fol. 91, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007023368/208/106.

(070016365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Montefiore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 56.589.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONTEFIORE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 56.589,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 21 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 660 du 19 décembre 1996,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 22 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 316 du 5 mai 1999.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerk de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq cent cinquante et une (551) actions, représentant l'intégralité des actions pouvant exercer le droit de vote, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président signale que la société a racheté cinq cent vingt-neuf (529) actions et que le droit de vote de ces actions est suspendu.

Monsieur le président signale que le capital était de un million quatre-vingt mille francs français (FRF 1.080.000,00), représenté par mille quatre-vingts (1.080) actions, d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,00) chacune, que ce capital a été converti en cent soixante-quatre mille six cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 164.644,94), représenté par mille quatre-vingts (1.080) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 17 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 733 du 7 septembre 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Diminution du capital social par annulation des 529 actions auto-détenues par MONTEFIORE S.A. à concurrence d'un montant de EUR 80.645,53 (quatre-vingt mille six cent quarante-cinq euros et cinquante-trois cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 164.644,94 (cent soixante-quatre mille six cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-quatorze cents) à EUR 83.999,41 (quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante et un cents), représenté par 551 actions sans valeur nominale;

2) Augmentation du capital social de EUR 80.645,59 (quatre-vingt mille six cent quarante-cinq euros et cinquante-neuf cents) pour le porter à EUR 164.645,00 (cent soixante-quatre mille six cent quarante-cinq euros) par émission de 529 actions nouvelles par ponction sur les réserves reportées.

3) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt mille six cent quarante-cinq euros et cinquante-trois cents (EUR 80.645,53) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-quatre mille six cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 164.644,94) à quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante et un cents (EUR 83.999,41). Cette réduction de capital est effectuée par annulation des, cinq cent vingt-neuf (529) actions rachetées et détenues par la société MONTEFIORE S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de quatre-vingt mille six cent quarante-cinq euros et cinquante-neuf cents (EUR 80.645,59) pour le porter à cent soixante-quatre mille six cent quarante-cinq euros (EUR 164.645,00) par l'émission de cinq cent vingt-neuf (529) actions nouvelles par ponction sur les réserves reportées.

Il résulte du bilan arrêté au 30 novembre 2006 que les réserves reportées sont suffisantes.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à cent soixante-quatre mille six cent quarante-cinq euros (EUR 164.645,00), représenté par mille quatre-vingts (1.080) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,00).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 5 janvier 2007, vol. 924, fol. 28, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007023363/219/79.

(070016387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Patrilar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.427.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 43.240.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour PATRILAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007022271/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08701. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Holz-Bois SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.862.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2006

au siège de la société :

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

L'Assemblée Générale reconduit le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- M. Patrick René Dams, en tant qu'administrateur et président conseil, demeurant rue Grande Suxy 80 à B-6812 Chiny (Belgique), et administrateur délégué.

- M. Pierre Scholtes, en tant qu'administrateur, demeurant rue du Comité Melier, 37 à B-6860 Léglise (Belgique).

- Mme Valérie Sindic, en tant qu'administrateur, demeurant rue Grande Suxy 80 à B-6812 Chiny (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022866/734/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.
